

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1889.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. POWIS DE TENBOSSCHE.

Demande du sieur Frédéric-Guillaume MATUSZAK.

MESSEURS,

Le sieur Matuszak, né à Keeken (Prusse), province de Westphalie, le 18 juin 1841, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le mois de juin 1865, et exerce, à Vilvorde, la profession de chef de fabrication à la fabrique belge d'aciers pour parapluies F. Vleminx et C^{ie}.

Il s'est marié, à Liège, en 1866, et est père de trois enfants nés en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Allemagne, et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Matuszak remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

Le Président,

Le Chev. POWIS DE TENBOSSCHE. B^{on} H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
